

Sources manuscrites, imprimées et visuelles des académies d'art

Anne Perrin Khelissa et Émilie Roffidal

Les sources d'archives sur les écoles de dessin et les académies d'art en France constituent un matériel documentaire dense et complexe à appréhender, du fait de leur conservation dans différents fonds répartis sur l'ensemble du territoire. En 2016, le programme ACARES avait initié une enquête large auprès de cent-soixante-dix fonds d'archives en France, dans les villes où existait sous l'Ancien Régime une école de dessin ou une académie d'art. En partant de l'étude d'Agnès Lahalle sur *Les écoles de dessin au XVIII^e siècle* (Rennes, 2006), il s'agissait d'effectuer un récolement des documents déjà repérés, de trouver d'éventuels inédits et de les mettre à la disposition de la communauté scientifique grâce à leur numérisation. Dans ce but, les documents traités ont été photographiés, indexés et mis en ligne sur la plateforme Nakalona à l'adresse suivante : <https://acares-archives.nakalona.fr/>¹. À l'été 2022, le corpus numérisé était formé d'environ trois-mille-cinq-cents documents. Nous avons donné la priorité à des villes qui n'avaient pas bénéficié de recherches approfondies ou de travaux universitaires comme Quimper, La Rochelle, Mâcon, Nantes, Strasbourg, Troyes. Des villes académiques d'importance telles que Marseille et Lyon ont fait l'objet d'une mise en ligne complète, alors que pour d'autres, une sélection de documents a été opérée.

Nous proposons ici une analyse critique des sources en fonction de leur localisation et de leur composition typologique.

- Aux Archives nationales, dans la série de la Maison du roi sous les cotes O/1/1933/A et O/1/1933/B, une série de dossiers est dédiée aux « Académies provinciales ». Selon les lettres patentes de 1676, le directeur des Bâtiments du roi avait avis et arbitrage sur les fondations académiques en province. Ainsi l'essentiel des documents consiste en des échanges de lettres entre les artistes et les municipalités en province et l'administration centrale : demandes et octrois de lettres patentes ; projets, corrections et

1 Nakalona est un support numérique de gestion des données de la recherche en SHS mis en œuvre par la TGIR Huma-Num.

acceptation des règlements ; courriers de courtoisie ou bien de réclamation, tels sont les sujets habituels des correspondances.

- Dans les villes où ont été fondées des écoles de dessin et des académies d'art, à la fois aux Archives départementales et municipales et dans les fonds anciens des bibliothèques municipales, il est question des démarches effectuées par les artistes et les municipalités au moment des fondations. Les problèmes financiers, pour les fournitures, le salaire des professeurs et la rétribution des modèles de nu, l'entretien des locaux sont évoqués de façon récurrente. Apparaissent également des listes d'élèves, des résultats de concours et de prix, des comptes rendus de séances et d'assemblées, des attestations d'envois d'œuvres et de donations, *etc.* La partie traitant des écoles centrales, créées sous la Révolution française en relai des écoles de dessin antérieures, se trouvent aux Archives départementales. Les bibliothèques des anciens établissements ont parfois été léguées avec leur inventaire, elles se trouvent en conséquence plutôt dans les fonds anciens des bibliothèques municipales, quand elles ne sont pas restées dans les académies encore en fonctionnement. Les sources imprimées renvoyant à l'histoire des institutions, tels que les livrets des salons, les règlements et certains discours, ou encore les périodiques locaux (gazettes, almanachs) qui font mention de leur activité, sont généralement conservées dans les Bibliothèques municipales.
- La partie pédagogique à proprement dit, comme les traités, les discours, tributs et productions académiques est plutôt localisée dans les fonds anciens des Bibliothèques municipales et dans quelques fonds des académies encore existantes comme à Lyon. Les dessins (modèles, copies, dessins de prix) et les estampes sont conservés quant à eux dans les musées des beaux-arts, dans les écoles des beaux-arts actuelles, quand ils n'ont pas été dispersés et perdus. Les rares listes ou inventaires sont lacunaires et ne permettent pas de restituer l'intégralité des collections académiques. Les œuvres que nous identifions dans le livre comme partie des productions et des collections académiques (dessins d'exercice ou dessins de concours, morceaux de réception, dons et legs d'œuvres, portraits de membres) se trouvent pour la majorité, quand elles n'ont pas été perdues, dans ces trois mêmes lieux, et souvent dans les réserves des musées également plutôt que dans les salles d'exposition.